



HAL
open science

La construction historique de l'État culturel

Philippe Poirrier

► **To cite this version:**

Philippe Poirrier. La construction historique de l'État culturel. Politiques et pratiques de la culture, EUD, pp.9-16, 2010. halshs-00589799

HAL Id: halshs-00589799

<https://shs.hal.science/halshs-00589799>

Submitted on 2 May 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Source : Philippe Poirrier, « La construction historique de l'État culturel » dans POIRRIER Philippe (dir.), *Politiques et pratiques de la culture*, Paris, La Documentation française, 2010, p. 9-16.

La construction historique de l'Etat culturel

La Ve République naissante se singularise, en 1959, par la création d'un ministère des Affaires culturelles. Cette autonomisation administrative est à l'origine de la mise en place d'une politique publique de la culture. La nouveauté n'est pas totalement radicale, et apparaît, dans un premier temps, comme la dernière tentative de créer une structure ministérielle pérenne pour gérer les secteurs artistiques et culturels.

L'impossible ministère

Point de lendemains : l'ère des précurseurs

La représentation dominante de l'opposition entre l'art et l'Etat, l'autonomisation croissante du champ artistique mais aussi l'état de la théorie du service public avaient longtemps contribué à rendre impossible la création d'un ministère autonome. Quelques tentatives sans lendemain sont cependant à signaler. En janvier 1870, un Ministère des Arts, Sciences et Lettres est mis sur pied dans le cadre du cabinet Ollivier, sans pour autant intégrer les musées qui demeurent sous la tutelle de la Maison du souverain. De même, ressurgit un éphémère ministère des Arts, confié à Antonin Proust, dans le « grand ministère » Gambetta de novembre 1881. Cette structure unifiée disparaît avec celui-ci dès janvier 1882. La tentative dépasse le traditionnel champ des Beaux-Arts. Les Arts s'ouvrent à l'artisanat, aux arts décoratifs et aux industries d'art. La volonté économique et vulgarisatrice — introduire le beau dans les objets usuels — est clairement affichée. Aussi, à partir de 1870, la plupart des domaines artistiques et culturels sont le plus souvent intégrés à l'Instruction publique dans le cadre d'une direction des Beaux-Arts ou d'un secrétariat d'Etat¹. Sous le Front populaire, Jean Zay, avait rêvé, sans pouvoir le concrétiser, d'un ministère de la vie culturelle constitué d'un secrétariat d'Etat à l'Education nationale et d'un secrétariat d'Etat à l'expression nationale². Dix ans avant le choix de la Ve République, un ministère de la Jeunesse, des Arts et des Lettres avait été confié, de janvier à octobre 1947, à Pierre Bourdan, et témoignait de l'actualité de

¹ V. Dubois : L'art et l'Etat au début de la IIIe République, ou les conditions d'impossibilité de la mise en forme d'une politique, *Genèses, Sciences sociales et histoire*, juin 1996, n° 23. p. 6-29 et Le ministère des Arts (1881-1882) ou l'institutionnalisation manquée d'une politique artistique républicaine, *Sociétés & Représentations*, février 2001, n° 11, p. 229-261.

² P. Ory, *La Belle illusion. Culture et politique sous le signe du Front populaire, 1935-1938*, Plon, 1994.

cette question³. La nécessaire création d'un ministère des Arts était encore avancée par ceux — notamment Jeanne Laurent dans *La République et les Beaux-Arts* en 1955 et Robert Bricet dans un article des *Cahiers de la République* en 1956 — qui soulignaient la faiblesse de la politique culturelle de la IV^e République.

Un ministère pour la Culture

L'ambition fondatrice de démocratisation

La création en 1959 d'un ministère des Affaires culturelles, confié à André Malraux, ne répond cependant pas à un véritable programme politique, mais vise essentiellement à conserver l'écrivain au sein du gouvernement⁴. La Ve République s'inscrivait en réalité dans un long héritage. La III^e République avait déjà été confrontée, dès son installation à la fin du XIX^e siècle, à la gestion d'un double héritage : celui transmis, depuis le XVII^e siècle, par les différents régimes monarchiques et celui, tout aussi essentiel, légué par la décennie révolutionnaire. D'une part, l'Etat mécène, le système académique et la laïcisation de la censure, héritages monarchiques, marquent durablement les relations entre le pouvoir et les arts. D'autre part, le « patrimoine national », le musée révolutionnaire et la croyance dans les vertus civiques et éducatives des arts sont des legs incontestables de la période révolutionnaire. A la Libération, la IV^e République avait fait sien l'idéal démocratique issu du Front populaire et de la Résistance sans pour autant pérenniser un ministère autonome.

Le ministère de la Culture hérite de différents services issus principalement de l'Education nationale ; échoue à intégrer les bibliothèques, la radio-télévision et l'action culturelle extérieure de la France. Le décret du 24 juillet 1959 précise que : « le ministère chargé des affaires culturelles a pour mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ; d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et de favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit qui l'enrichissent ».

La revendication démocratique s'affiche donc dans les attendus de ce décret fondateur. Le souci égalitaire et la volonté de démocratisation culturelle sont essentiels. La politique culturelle de Malraux s'inscrit dans la logique de l'Etat-providence. L'Etat se donne ainsi

³ P. Ory, « Pierre Bourdan et la politique culturelle du gouvernement Ramadier » in S. Berstein (dir.), *Paul Ramadier : la République et le socialisme*, Complexe, 1990, p. 259-272.

⁴ C.-L. Foulon, *André Malraux, ministre de l'irrationnel*, Paris, Gallimard, 2010.

pour fin d'assurer à tous le même accès aux biens culturels. Deux politiques concourent à matérialiser cette volonté : faire accéder tous les citoyens aux œuvres de la culture et étendre aux artistes les bienfaits de la protection sociale. La politique culturelle est en outre mise en avant dans la logique de modernisation portée par la République gaullienne. L'Etat doit jouer un rôle moteur de direction, d'impulsion et de régulation.

Logique libérale et désengagement de l'Etat

Les années soixante-dix confortent l'administration centrale, et assurent la pérennité de la structure ministérielle. Le ministère amorce un processus de déconcentration, et reconfigure son administration centrale — création des directions du livre (1975) et du patrimoine (1978) — dans une conjoncture budgétaire difficile. A partir de 1974, une double ligne de force s'impose. L'introduction d'une logique libérale renforce le relatif désengagement financier de l'Etat. A la fin du septennat giscardien, l'Etat culturel demeure faible et accorde la priorité au patrimoine. La politique culturelle n'est pas une priorité gouvernementale. Le budget et l'outil administratif sont fragilisés, alors même que le président de la République — Georges Pompidou (1969-1974) plus nettement que Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981) — deviennent des acteurs de la politique culturelle. L'édification du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (1969-1977) sur le plateau Beaubourg traduit parfaitement ce volontarisme présidentiel qui vise notamment à redonner à Paris son rang de capitale culturelle internationale. Malgré le passage de Michel Guy au secrétariat d'Etat à la culture (1974-1976) vécu comme un « printemps culturel » par les professionnels, le primat d'une logique libérale contribue à affaiblir les missions de service public du ministère⁵. Au sein même de l'administration centrale, les regards se tournent vers le parti socialiste qui se dote d'un programme de gouvernement, où il accorde une notable attention aux questions culturelles. L'impact réel des pouvoirs publics est débattu. En 1978, Augustin Girard suscite la polémique lorsqu'il reconnaît que la démocratisation culturelle est sans doute davantage en train de passer par les « industries culturelles » que par l'action de l'Etat (voir encadré). En 1980, le bilan dressé par Pierre Emmanuel, ancien président de la Commission des affaires culturelles du VIe Plan et responsable du secteur culturel au sein du parti gaulliste, dénonce une absence de volonté politique et un ministère qui peine à afficher le sens de son action⁶.

⁵ M. Dardy-Cretin, *Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture, 1974-1976. Un innovateur méconnu*, Comité d'histoire du ministère de la Culture-La Documentation française, 2007.

⁶ P. Emmanuel, *Culture, noblesse du monde, histoire d'une politique*, Stock, 1980.

Industries culturelles et politique culturelle

En 1978, Augustin Girard, chef du Service des études et recherches du ministère de la Culture écrit dans la revue *Futuribles* un article qui provoque de fortes réactions dans le milieu culturel.

On assiste depuis quinze ans à trois phénomènes concomitants : multiplication par deux, cinq ou dix selon les pays, des dépenses publiques en faveur de la vie culturelle, en vingt ans ; stagnation cependant de la fréquentation des institutions culturelles ; multiplication par vingt, cent ou mille des contacts entre les œuvres et le public grâce à des produits culturels industriels. Ces trois phénomènes simultanés posent problème aux responsables culturels car toutes les politiques culturelles, à travers le monde sont des politiques d'élargissement de l'accès du public à la culture : démocratisation et décentralisation sont les deux mots d'ordre partout où un effort explicite est mené par les pouvoirs publics. Or le phénomène constaté plus haut oblige à observer que le progrès de la *démocratisation* et de la décentralisation est en train de se réaliser avec beaucoup plus d'ampleur par les produits industriels accessibles sur le marché qu'avec les " produits " subventionnés par la puissance publique [...]. Cet ensemble de faits nouveaux ne peut pas ne pas intéresser les gouvernements soit qu'ils cherchent à trouver dans ces industries culturelles des supports pour leur politique culturelle, soit qu'ils soient amenés à contrôler les effets négatifs de ce développement du marché. On peut d'un côté se réjouir de l'élargissement du public pour des œuvres de haute qualité (livres de poche, musique en haute fidélité, par exemple), de l'amélioration des revenus des créateurs, professionnels et techniciens (en France par exemple l'industrie du disque a versé en 1976 plus de 250 millions de francs de revenus aux compositeurs et interprètes musicaux), ou encore de l'intensification des échanges culturels internationaux capables d'atteindre le grand public. [...]

On arrive peu à peu à la constatation paradoxale que l'animation culturelle est élitaire : elle touche des groupes peu nombreux, déjà motivés, alors que la grande majorité des classes populaires et des classes moyennes se nourrit ailleurs, autrement. Ceci ne signifie pas que les interventions de l'animation culturelle soient des échecs : ce sont au contraire des réussites au double sens de la qualité de la communication et de sa prégnance sur les individus qu'elle atteint. [...] Sans qu'en aucune façon la voie ouverte par l'" action culturelle " des quinze dernières années soit reniée ou fermée, il serait intéressant qu'elle s'articule davantage avec le jeu des médias et des industries culturelles. La difficulté est certes grande de jouer avec des techniques de masse, qui ont leurs fatalités anti-culturelles, mais il n'y a probablement pas d'alternative si ceux qui ont vocation à être les gardiens de la culture veulent élargir leurs contacts avec la grande part de la population. Des formules nouvelles sont à inventer, appuyées sur des techniques nouvelles : des risques sont à prendre et des échecs nombreux devront être longtemps acceptés. Mais la nécessité est là, mère de l'invention. Entre l'animation, qui met l'accent sur l'expression des groupes et la diffusion des médias industriels qui met l'accent sur les œuvres, une articulation doit pouvoir être trouvée, car elle est la charnière entre les technologies nouvelles et les nouveaux besoins sociaux, au cœur de la réalité telle qu'elle est. A ce prix, l'action culturelle sortira de l'élitisme paradoxal où ses contradictions risqueraient de la confiner. [...] Certes l'offre de produits industriels ne saurait remplacer les apprentissages vrais, longs et nécessaires, les contacts de personne à personne qu'ils supposent, l'expression et la pratique indispensables des groupes et des individus ; mais le mariage des deux n'est pas impossible. Il est réalisé plus souvent qu'on ne le croit. Il est inévitable à terme : on n'a jamais vu aucune civilisation dédaigner les outils qu'elle s'est créés ».

Source : Augustin Girard, « Industries culturelles, » *Futuribles*, septembre-octobre 1978, p. 597-605. Extraits publiés dans G. Gentil et P. Poirrier, *La politique culturelle en débat. Anthologie 1955-2005*, La Documentation française, 2006.

Alternances politiques et nouveaux paradigmes

L'arrivée de la gauche au pouvoir au début des années 1980 conforte le ministère. L'essentiel est la rupture quantitative qui se traduit, dès l'exercice 1982, par un doublement de son budget. De plus, le ministre Jack Lang, qui bénéficie du soutien du président François

Mitterrand, sait incarner ce changement d'échelle⁷. La synergie entre la culture et l'économie est présentée comme une priorité. Le décret du 10 mai 1982 traduit une volonté de démocratie culturelle. Tous les secteurs de la politique culturelle (la création davantage que le patrimoine) bénéficient de ces accroissements quantitatifs, et de ces ruptures qualitatives. Le ministère, peu favorable à la logique décentralisatrice, conforte ses services déconcentrés⁸ et généralise des partenariats avec les collectivités territoriales⁹. Les « grands travaux présidentiels », notamment le Grand Louvre et la Bibliothèque nationale de France, concentrent les engagements financiers de l'Etat sur Paris, et réduiront ensuite, compte tenu des budgets de fonctionnement nécessaires, les marges de manœuvre du ministère de la Culture.

A partir des années 1990, le référentiel qui gouverne les missions du ministère de la Culture enregistre un nouvel infléchissement significatif : la défense de l'« exception culturelle » — bientôt rebaptisée « diversité culturelle » — estompe de plus en plus la référence à la démocratisation des pratiques culturelles. La question, désormais récurrente, de la « mondialisation » de la culture offre l'opportunité de changer l'échelle de la justification. De surcroît, la France s'évertue à déplacer le lieu du débat, de l'Organisation mondiale du commerce vers l'Unesco. La convention sur la diversité culturelle adoptée le 20 octobre 2005 à l'Unesco est incontestablement une victoire de la position française¹⁰. L'objectif de « favoriser l'accès à la culture » s'affiche toujours dans les textes ministériels, mais se décline sous la forme de quatre missions : préserver et mettre en valeur le patrimoine historique, soutenir la création artistique, contribuer à l'éducation artistique et la transmission des savoirs, et développer l'économie de la culture et les industries culturelles¹¹.

Un ministère en question

La politique culturelle : des critiques récurrentes

La pérennité de la structure ministérielle n'était pas inscrite dans la fondation de 1959. Le ministère ne s'impose que progressivement. L'éloignement de l'éducation populaire, la

⁷ L. Martin, *Jack Lang. Une vie entre culture et politique*, Editions Complexe, 2008.

⁸ J.-L. Bodiguel, *L'implantation du ministère de la culture en région. Naissance et développement des directions régionales des affaires culturelles*, La Documentation française-Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2000.

⁹ P. Poirrier et R. Rizzardo (dir.), *Une ambition partagée ? La coopération entre le ministère de la Culture et les collectivités territoriales (1959-2009)*, La Documentation française, 2010.

¹⁰ S. Regourd (dir.), De l'exception à la diversité culturelle, *Problèmes politiques et sociaux*, septembre 2004, n° 904.

¹¹ *La modernisation du ministère de la Culture et de la communication*, Paris, Conseil de la modernisation des politiques publiques, 4 avril 2008.

fracture de fait avec l'Education nationale, la rigueur et la complexité de normes administratives imposées par un Etat jacobin, la difficile collaboration entre différents ministères sont dénoncés par les militants de l'éducation populaire et les élus locaux. La popularisation de la raison, l'éthique de l'engagement et de la responsabilité restent beaucoup plus centrales dans l'approche que les associations d'éducation populaire se font de la politique culturelle que chez Malraux pour qui l'essentiel est de provoquer le contact direct avec l'œuvre d'art, et faire reculer le provincialisme culturel. Ce choix initial de la mise à distance des mouvements d'éducation populaire contribue à faire durablement du ministère de la Culture un « ministère des arts et des artistes », même si, au sein de certains segments de l'administration centrale, les relations ne sont pas totalement rompues¹².

Mai 1968 déstabilise le ministère, et révèle l'émergence d'une double critique : la critique gauchiste attaque la conception malrucienne de la démocratisation culturelle ; les partisans de l'ordre dénoncent le soutien public à des artistes soupçonnés de subversion. Aussi le maintien du ministère n'est véritablement acquis qu'au début des années 1970, grâce notamment à l'action de Jacques Duhamel¹³.

Les critiques, réactivées au début des années 1990, mobilisent surtout les intellectuels. En 1991, la publication de *l'Etat culturel* par Marc Fumaroli suscite un large débat. Ce débat témoigne aussi de la résistance de milieux académiques qui regrettent la dilution d'une conception intégratrice de la culture nationale. Par-delà la seule action des pouvoirs publics, c'est la légitimité du pluralisme culturel, qui caractérise de plus en plus la société française, qui est pour une large part récusée. Les enquêtes sur les pratiques culturelles, lancées dans les années 1970 pour conforter les visées stratégiques du ministère, soulignent l'échec de la démocratisation culturelle. Elles nourrissent désormais les polémiques sur l'opportunité d'une politique culturelle et le maintien d'un ministère de la Culture¹⁴.

¹² G. Saez, « Politiques culturelles et éducation populaire. Interaction constante, constant malentendu », *L'Observatoire. La revue des politiques culturelles*, mai 2008, n° 33, p. 22-28.

¹³ G. Gentil, A. Girard, J.-P. Rioux et J.-F. Sirinelli (dir.), *Les Affaires culturelles au temps de Jacques Duhamel. 1971-1973*, La Documentation française, 1995.

¹⁴ O. Donnat et P. Tolila (dir.), *Le(s) public(s) de la culture*, Presses de Sciences Po, 2003.

Un acteur majeur de la vie culturelle

L'action du ministère de la Culture a permis de maintenir une vie artistique relativement autonome des seules lois du marché, et de faire fonctionner un réseau plus riche d'institutions culturelles sur l'ensemble du territoire. Le ministère de la Culture, principal opérateur culturel de l'Etat, se substitue à une demande trop restreinte pour soutenir la production artistique dans les domaines considérés comme les plus légitimes. Il est aussi le garant de la conservation et de la transmission des artefacts culturels dans les secteurs patrimoniaux. La présence étatique a ainsi longtemps été dominante dans le secteur, jugé régalien, des monuments historiques. De plus, le ministère de la culture intervient dans les secteurs dominés par les industries culturelles afin de défendre des artistes et des recherches esthétiques sous la forme d'une régulation de marchés soumis aux règles d'un marché de masse. L'intervention publique dans les domaines culturels permet la viabilité de quantités de segments et de niches de création artistiques, dont l'existence serait tout simplement remise en cause dans le cadre d'un système économique et social soumis à la seule loi du marché.

Le modèle français se caractérise par une forme d'économie culturelle mixte qui se fonde sur une étroite imbrication entre les secteurs publics et privés. Le mécénat, encouragé par le ministère de la Culture depuis les années 1980, demeure relativement marginale par rapport aux pays anglo-saxons. La forte légitimité de l'intervention de l'Etat, inscrite dans le cadre d'une République émancipatrice, le poids des grandes institutions culturelles, la relation étroite avec les professionnels des arts et de la culture — structurellement favorisée par un ministère organisé en centrale et en région par secteurs artistiques — confèrent au modèle français une singularité qui contraste avec la plupart des démocraties libérales. L'intervention directe de l'Etat, largement acceptée par l'opinion publique, est relayée, depuis les années 1970, par les collectivités locales qui ont su à la fois mettre en œuvre leur propres politiques publiques de la culture et saisir les opportunités offertes par l'Etat. Au-delà de cette tendance générale, la diversité reste grande entre collectivités et types de collectivités — villes, départements et régions — dans un système polarisé par les grandes villes¹⁵.

¹⁵ V. Notice Les collectivités territoriales et la culture.

Les enjeux de la politique culturelle

A l'heure du cinquantenaire du ministère de la Culture, Bernard Faivre d'Arcier, ancien directeur du festival d'Avignon et ancien directeur du Théâtre et des spectacles, membre du Comité d'histoire du ministère de la Culture souligne les enjeux de la politique culturelle :

La France a une histoire forte de l'action culturelle. Jean Vilar, en son temps, l'a parfaitement exprimé. Majoritairement, on tient en France pour nécessaires l'éducation artistique, le soutien à la création, l'égalité d'accès – sinon de tous, du moins du plus grand nombre – aux richesses culturelles quel que soit le groupe social ou le territoire dans lequel on vit. L'initiative d'André Malraux, c'est une pensée humaniste et républicaine à l'œuvre, directement issue du Siècle des Lumières et suivie, à quelques exceptions près, par ses successeurs. Ce haut lignage ne fait pas de l'administration culturelle un modèle de vertu ou de développement, mais la nation est attachées à l'évidence à cette unité culturelle nationale. Le poste de ministre de la Culture est devenu d'une haute importance politique et ses grands titulaires en partagent les mérites, pas uniquement parce qu'ils ont su utiliser les médias ou multiplié à foison les manifestations événementielles. Mais aussi parce que les citoyens, y compris ceux qui n'en sont pas, pour une raison ou une autre, les usagers ou les consommateurs, sentent bien qu'il y a là un enjeu d'avenir, immatériel, non chiffrable, discutable sans doute et souvent irréductible à la seule analyse économique, mais qui nous relie au tréfonds de notre civilisation. Bref, tout cela s'appelle une politique culturelle. On peut discuter de ses formes et de son adaptation au monde actuel, mais on reconnaîtra, en fin de compte, que celle-ci a autant d'importance que les autres secteurs d'activité économique et sociale.

Culture Communication, septembre 2009, p. 17.

Le temps des réformes

L'heure n'est pourtant plus à l'esprit de mission, fondé sur un militantisme que partageait la majorité des acteurs du monde de la culture. Le ministère se présente de plus en plus comme une administration de gestion qui assume des missions de régulation, d'orientation, de conseil et d'expertise. Les grands établissements publics se voient conférer une plus grande autonomie. La thématique de la « refondation » (Rapport Rigaud, 1996) participe à ce titre de la problématique de la réforme de l'Etat¹⁶. Depuis une quinzaine d'années, le ministère de la Culture affiche, par-delà les alternances gouvernementales, sa volonté de moderniser ses missions, ses structures administratives et son fonctionnement pour répondre à un environnement national et international qui enregistre de profondes mutations. La position de la France sur la scène internationale, en première ligne pour la défense de la diversité culturelle, contraste avec les orientations prises par le ministère de la Culture dont les marges de manœuvre, financières et stratégiques, semblent se réduire de plus en plus. De surcroît, la politique du ministère de la Culture conçoit surtout la diversité sous la forme de la diversité

artistique et peine — modèle républicain oblige — à gérer les politiques menées selon une exigence de diversité qui relève des lieux ou selon les origines ethniques ou religieuses. Des tentatives sont perceptibles, mais restent relativement périphériques¹⁷ ou relèvent d'autres dispositifs, notamment dans le cadre des « politiques de la ville »¹⁸. Surtout, la montée en puissance des nouvelles technologies et les stratégies des industries culturelles, organisées à l'échelle mondiale, remettent en cause les modalités même des dispositifs qui sont au cœur du modèle français de politique culturelle¹⁹.

L'Etat est aussi interpellé par les partenaires sociaux à propos du régime spécifique d'assurance chômage des intermittents du spectacle. En filigrane, c'est le maintien d'une part importante de l'activité culturelle qui est en jeu. L'enlisement du conflit social, qui affecte durement le calendrier et l'économie des festivals au cours de l'été 2003, fragilise la position politique du ministre de la Culture et de la Communication. La crise des intermittents aura au moins eu un mérite : démontrer que la question du financement de l'emploi culturel était l'un des impensés des politiques culturelles en France. Cette crise est en effet atypique : elle touche un secteur en croissance forte alimenté par la montée en puissance des politiques publiques de la culture et le développement des industries culturelles ; les acteurs défendent un statut hyperflexible ; l'alliance entre les employeurs et les salariés du secteur est une véritable exception ; le déficit assurantiel est particulier puisqu'il grandit quand l'emploi augmente. Le même scénario se joue depuis le milieu des années 1980 alors même que les acteurs ont longtemps privilégié le statu quo. L'intermittence a permis au cours des années 1990 un financement en trompe l'œil de la production culturelle. La question a une portée beaucoup plus large puisqu'elle touche à l'architecture même de la protection sociale et à l'évolution de l'Etat providence. Le ministre de la Culture et de la Communication tentera d'apaiser la crise sans parvenir à convaincre l'ensemble des partenaires sociaux²⁰. Une crise de confiance se noue entre d'une part l'Etat, et d'autre part, les acteurs culturels et les collectivités territoriales. Cette crise est exacerbée par les nombreuses réformes qui marquent les années 2007-2010.

¹⁶ P. Tronquoy (dir.), « La réforme de l'Etat », *Les Cahiers français*, septembre-octobre 2008, n° 346.

¹⁷ Un état des lieux : « Démocratisation culturelle, diversité culturelle, cohésion sociale », *Culture & Recherche*, décembre 2005, n° 106-107.

¹⁸ E. Négrier, « Politique, culture et diversité dans la France urbaine contemporaine » in A. Cagnon et B. Jouve (dir.), *Les métropoles au défi de la diversité culturelle*, Pug, 2006.

¹⁹ De nombreux exemples développés par F. Benhamou, *Les dérèglements de l'exception culturelle*, Seuil, 2006.

L'avenir du ministère de la Culture n'est cependant pas réductible à une réforme administrative. Celle-ci est en marche, depuis juillet 2007, dans le cadre de la « révision générale des politiques publique » (RGPP). L'objectif vise à « recentrer l'administration centrale [...] sur ses fonctions plus prospectives de pilotage et de stratégie ». Il s'agit aussi de répondre aux enjeux liés à la « révolution numérique ». Le nouvel organigramme, articulé autour d'une direction générale chargée des patrimoines de France, d'une direction générale responsable du soutien à la création et aux réseaux de diffusion et d'une direction générale en charge du développement des médias et de l'économie, se met en place dans une conjoncture de retrait relatif de l'Etat, non sans susciter de vives inquiétudes de la part des acteurs culturels. Les directions régionales des affaires culturelles sont renforcées dans le cadre de la réforme de l'« Etat territorial ». La mise en place en 2009 auprès du président de la République d'un Conseil de la création artistique est perçue comme un affaiblissement de la marge de manœuvre stratégique du ministère de la Culture²¹. Le plus souvent dirigé ces dernières années par des ministres techniciens (Jean-Jacques Aillagon, Christine Albanel, Frédéric Mitterrand), qui ne peuvent guère s'appuyer sur leur surface politique, le ministère de la Culture et de la Communication n'est plus le moteur de la vie culturelle nationale ; concurrencé d'une part par les grands établissements publics, de plus en plus autonomes ; et d'autre part par les collectivités territoriales. Ces missions demeurent néanmoins essentielles dans plusieurs domaines : assurer l'équité territoriale pour l'accès à l'offre et aux pratiques culturelles, conforter une fonction législative et réglementaire indispensable au soutien à la création artistique et à la régulation des marchés à l'heure de la révolution numérique. Son budget reste conséquent, même si les marges de manœuvre sont entamées par le poids des grandes institutions nationales, parisiennes pour la plupart.

²⁰ P.-M. Menger : *Les intermittents du spectacle. Sociologie d'une exception*, Editions de l'Ehess, 2005 et *Profession artiste. Extension du domaine de la création*, Textuel, 2005.

²¹ V. Notice Le ministère de la culture au fourneau des réformes.

Budget du ministère de la Culture et de la Communication, en millions d'euros

1980 405	1981 454	1982 914	1983 1066	1984 1227	1985 1306	1986 1467
1987 1371	1988 1345	1989 1518	1990 1598	1991 1845	1992 1975	1993 2107
1994 2059	1995 2067	1996 2368	1997 2306	1998 2309	1999 2395	2000 2452
2001 2549	2002 2610	2003 2497	2004 2639	2005 2805	2006 2947	2007 2839
2008 2915	2009 2941					

De 1980 à 2004 : dépenses ordinaires + crédits de paiement ; à partir de 2005 : crédits de paiement ouverts en loi de finances initiale pour la Mission Culture et programme Recherche culturelle et culture scientifique de la mission recherche et enseignement supérieure. Source : MC/DEPS.

La politique culturelle de l'Etat est confrontée au nouveau modèle culturel de la société française. La reconnaissance sociale du pluralisme culturel, l'importance accrue des industries culturelles dans le cadre de la globalisation, et la territorialisation croissante — notamment sous la forme dominante de la métropolisation — des politiques publiques sont autant de défis pour un ministère qui a toujours eu des difficultés à assumer des missions transversales²². L'enjeu essentiel — au-delà même de la survie de la structure ministérielle — est celui du rôle de l'Etat, par rapport aux autres collectivités publiques et aux acteurs du marché, dans la régulation du paysage culturel. La question est politique, au sens noble du terme, et participe de la définition d'un modèle de société.

Les politiques culturelles publiques, qui ont largement contribué à construire une meilleure offre culturelle sur l'ensemble du territoire national et à réguler le marché des biens artistiques et culturels, sont confrontées aux logiques libérales, aux mutations technologiques et aux phénomènes croissants de mondialisation et de globalisation. Le modèle français de politique culturelle semble, pour de nombreux observateurs, plus que jamais à la croisée des chemins.

Philippe Poirrier

Professeur d'histoire contemporaine, Centre Georges Chevrier, Université de Bourgogne
Vice-président du Comité d'histoire du ministère de la Culture

²² G. Saez, Vers un nouveau modèle culturel de la société française ? in A. Huet et G. Saez (dir.), *Le règne des loisirs*, Editions de l'Aube, 2002, p. 69-98.

Bibliographie :

B. Beaulieu et M. Dardy, *Histoire administrative du ministère de la Culture, 1959-2002*, La Documentation française, 2002.

V. Dubois, *La politique culturelle : genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Belin, 1999.

G. Gentil et P. Poirrier, *La politique culturelle en débat. Anthologie 1955-2005*, La Documentation française, 2006

P. Poirrier, *L'Etat et la culture en France au XXe siècle*, Le Livre de Poche, 2009.

P. Poirrier, *Les politiques culturelles en France*, La Documentation française, 2002.

M. de Saint Pulgent, *Culture et communication, les missions d'un grand ministère*, Découvertes Gallimard, 2009.

P. Urfalino, *L'invention de la politique culturelle*, Hachette-Pluriel, 2004 [1996].

E. de Waresquiel (dir.), *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Larousse-CNRS, 2001.